

Délibération du Conseil municipal

Séance du 4 février 2025

Le quatre février deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

MINETTO Jacques à PAVILLON Jean-Paul
VIGNER Jean-Philippe à LIOTON Valérie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline

Secrétaires de séance

LIZE Didier, PICARD Corinne

Convocation adressée le 29 janvier 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 5 février 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0402-03 | Développement économique - Création d'un marché d'approvisionnement de plein air hebdomadaire dans le quartier de Sorges

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2224-18 relatif à la création de marchés communaux,

Vu l'arrêté municipal AMP 22-DST-284 du 25 août 2024 portant réglementation des marchés de plein air sur le territoire de la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant que les marchés sont des indicateurs très observés de la qualité du cadre de vie dans la ville, étant par excellence des lieux de vie, de rencontre et de convivialité entre habitants, usagers et commerçants,

Considérant la volonté de la ville de dynamiser le quartier de Sorges, notamment en réponse à son évolution sociologique et démographique et celle de ses quartiers périphériques, et l'intérêt de commerçants non-sédentaires pour desservir le quartier de manière régulière dans un cadre réglementé,

Considérant que le règlement des marchés d'approvisionnement de plein air sur l'ensemble du territoire de la ville susvisé s'applique à l'ensemble des marchés de cette nature sans en spécifier les sites,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de créer un marché d'approvisionnement de plein air hebdomadaire dans le quartier de Sorges en son bourg,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique de la ville des Ponts-de-Cé du 28 janvier 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la création de ce marché,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

